

## Déchets ménagers encombrants

### Définition

Un déchet encombrant est celui :

1. qui est **incinérable** (les parties métalliques de l'objet doivent être enlevées et déposées dans la benne prévue à cet effet;
2. qui ne peut pas être mis dans un sac-poubelle de **110 litres** ;
3. dont la longueur est **supérieure à 1.0 m. et inférieure à 2.0 m.** ;
4. dont le poids n'excède pas **50 kg** ;
5. qui provient uniquement d'un **ménage privé** .



**Le ramassage des encombrants ne doit pas être utilisé comme vide-grenier ou vide-appartement. Dans ce cas, veuillez soit amener vos déchets aux centre de tri ou louer une benne.**

## Elimination du verre

Seuls les bouteilles et bocaux vont dans les bennes à verre.

Si le compartiment du verre blanc ou brun est plein, mettre le verre blanc ou brun dans le compartiment du verre vert.

Les verres de vitre, de miroir, les vases, les saladiers, ainsi que le verre cassé vont dans la benne à faïence&terre cuite.

